

générale. A cette conférence, la question de la cession aux provinces de l'Ouest de leurs ressources naturelles a été mise à l'étude, et l'on a laissé entendre que, advenant cette cession, les autres provinces devraient recevoir des subventions plus élevées.

Je n'entreprendrai pas de discuter ce sujet maintenant; mais, généralement parlant, je partage absolument l'avis exprimé par mon honorable ami, à savoir que, si les provinces pouvaient, grâce à un arrangement recevoir de plus fortes subventions, il serait avantageux de leur laisser l'initiative et la gestion des affaires provinciales que la loi de l'Amérique septentrionale anglaise voulait leur attribuer. Je pense cependant qu'il s'écoulera quelque temps avant que les autorités fédérales tombent d'accord avec les autorités provinciales sur ce sujet.

L'hon. M. LEMIEUX: J'ai écouté avec un vif intérêt les observations de mon honorable ami qui me paraissent fort opportunes. Néanmoins, je ne pense pas que le projet de résolution porte atteinte aux droits des provinces, comme le ministre le dit. Ayant soumis deux ou trois projets de résolution qui invitaient le ministère à donner suite au rapport sur l'enseignement technique, publié par les commissaires, sans réussir à le convaincre, pourtant, je suis bien aise de voir qu'aujourd'hui il met en pratique quelques-unes des conclusions de cet excellent rapport.

La question de l'instruction publique, chaque fois qu'elle est soulevée à la législature fédérale, fait surgir de graves problèmes, il va sans dire. Cependant, au cours des débats dont j'ai parlé, j'ai tâché d'établir une distinction entre l'enseignement technique, proprement dit et l'instruction publique, telle qu'on la comprend généralement, qui cause un tel conflit d'opinions entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales.

Notre constitution ne permet au Parlement fédéral de s'occuper des questions d'instruction publique. Quant à l'enseignement technique, ce serait jouer sur les mots que de donner à entendre que le projet tel qu'il se présente constitue un empiètement sur les droits des provinces à l'égard du problème plus vaste de l'instruction publique, car le Parlement a déjà pourvu, par la construction du collège militaire de Kingston, par exemple, à l'enseignement militaire qui relève de l'autorité fédérale.

Nous avons aussi pourvu d'une autre manière à l'enseignement de l'agriculture qui est du domaine commun des provinces et

[L'hon. M. Calder.]

de l'Etat. J'ai toujours été d'avis que le Parlement fédéral avait raison de favoriser la cause de l'enseignement technique en tant qu'il se rattache au commerce et à l'industrie. Bien que quelques provinces aient fait beaucoup de chemin depuis vingt-cinq à trente ans, tout l'honneur revient à la petite province baignée par l'océan, à la Nouvelle-Ecosse, qui a battu le sentier de l'enseignement technique. Voilà pourquoi les Néo-Ecossais se sont tant illustrés non seulement dans l'arène politique, mais dans les sphères industrielles et éducationnelles par tout le Dominion. C'est qu'il y a dans cette petite province un système complet et efficace d'instruction publique dont l'enseignement technique ne constitue pas le moindre trait caractéristique. Je suis fier de dire que l'Ontario a fait beaucoup de progrès en matière d'enseignement technique et que, dernièrement, ma province a marché à grands pas dans cette voie. A l'heure qu'il est, nous avons dans la province de Québec ce que je considère comme l'établissement qui occupe le premier rang en fait d'enseignement technique. Ceux qui ont visité l'école technique de la rue Sherbrooke, à Montréal, ne craindront pas de dire que c'est le plus bel établissement du genre au Canada, et l'un des plus beaux en Amérique. Je n'ai pas les renseignements sous la main, mais le rapport du secrétaire de la province m'a appris que l'ouverture de cette école dans notre province a donné des résultats fort satisfaisants.

Je ne citerai qu'un exemple de ce que cette école a accompli. Il y a quatre ans, j'ai rencontré à Drummondville le fils d'un cultivateur qui venait de recevoir son grade de l'école technique de Montréal. C'était à l'époque où l'on invitait les jeunes gens à aider à la production des munitions, et où divers établissements avaient besoin de spécialistes pour favoriser la fabrication. Ce jeune Canadien, muni d'une lettre de présentation de votre humble serviteur, s'est rendu auprès d'un fabricant de munitions de Montréal et, en moins de six semaines, il était à la tête de cet établissement.

A peine âgé de vingt et un ans, il recevait déjà un très gros salaire. J'eus là un exemple frappant de ce que l'enseignement professionnel est susceptible d'accomplir.

La nature a doué la plupart de mes compatriotes de la province de Québec, de très réelles aptitudes pour les travaux industriels; je sais cependant que ce qui leur a le plus souvent manqué, c'est le poli qui ne s'acquiert que par l'enseignement